

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES  
DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

Automne 2021

**ANT 2830 : Cosmologies autochtones**

3 crédits: Mardi de 13hres à 16hres

Salle B-3265, Pavillon 3200 Jean-Brillant

Prof.: Robert Crépeau (Bureau C-3074)

Disponibilités : sur rendez-vous.

Courriel : Robert.Crepeau@umontreal.ca

**Description :**

Ce cours d'ethnologie se veut une introduction aux savoirs, épistémologies et ontologies des Autochtones du monde dont on estime actuellement la démographie à 350 millions de personnes réparties en 5000 peuples sur les cinq continents. Le cours poursuivra deux objectifs : 1. Proposer une analyse critique des apports historiques et contemporains de la discipline anthropologique à la traduction, l'interprétation, la compréhension et la reconnaissance des cosmologies autochtones; 2- À partir d'études de cas, proposer une approche comparative de la manière dont les membres des sociétés autochtones, notamment divers penseurs et intellectuels, expriment leurs visions et expériences du monde. Le cours s'intéressera à l'actualité de ces dernières dans le cadre contemporain d'affirmation identitaire, religieuse et politique, des revendications territoriales et des changements écologiques.

Les **thèmes** suivants seront abordés :

1. Introduction au problème. Qu'est-ce qu'un-e autochtone? La notion d'autochtonie en questions. La situation des autochtones du monde : une brève mise en contexte. Qu'est-ce qu'une cosmologie ? Cosmologies autochtones versus cosmologies scientifiques.
2. Les problèmes de traduction des cosmologies autochtones.
3. Le milieu naturel et les sociétés humaines. Les taxonomies et les classifications.

4. Les apports historiques de l'École sociologique française à l'étude de notions autochtones telles que mana, orenda, wakan, manitu, etc.
5. Animisme versus animatisme : Edward Tylor versus Robert Marett et la proposition de l'anthropologue américain d'origine franco-iroquoise J. N. B. Hewitt.
6. L'approche structurale de Claude Lévi-Strauss et sa critique de l'usage théorique des notions et concepts autochtones.
7. Le tournant ontologique : animisme, naturalisme, perspectivisme.
8. Métaphysiques cannibales : subvertir la métaphysique occidentale ?
9. Cosmologies autochtones en contexte : diverses études de cas à partir de la littérature et, à l'occasion, par l'invitation d'un-e conférencier-e.

### **Lectures obligatoires :**

Les lectures obligatoires seront indiquées sur Studium pour chacune des rencontres. Au cours de la session, je mentionnerai d'autres textes dont la lecture sera obligatoire ou fortement recommandée.

### **Évaluation :**

Un travail écrit (Barème : 50%) : date de remise à préciser.

Travail portant une notion ou un concept de type mana de votre choix (par exemple manitu, arutam, baraka, orenda, wakan, etc.) qu'il s'agira de décrire et de situer brièvement dans son contexte ethnographique.

Directives pédagogiques : Un texte de 10 à 12 pages (maximum) à interligne et demi ou double (Times ou times new roman 12). Plus une bibliographie des ouvrages utilisés et cités. Prière de paginer le travail pour en faciliter la lecture et la correction.

Structure de rédaction suggérée:

Introduction : 1 page ; présentation de la démarche ayant mené au choix du thème du travail : région, société, documentation disponible

Contexte ethnographique : 3-4 pages : lieu, société, organisation sociale, économique, politique, religieuse, etc.

La notion ou le concept de type mana : 2 à 4 pages : état de la documentation (abondante ou limitée), présentation, définition, citations autochtones, contextes d'usage du concept en action.

Éléments d'analyse : 1-2 pages : qualité de la documentation et de la traduction, brève comparaison critique: est-ce bien une notion de type mana?

Conclusion : 1 page: recherches futures, type d'approche ou de méthode, etc.

Un examen final obligatoire (Barème : 50%) : voir la date sur Studium.

Forme : Questions à développement portant sur la matière du cours et sur les lectures obligatoires.

Prière de vous renseigner sur les règlements et politiques de l'Université concernant l'intégrité, la fraude et le plagiat :

<http://www.integrite.umontreal.ca/>

Rappelons que l'usage de tout document déposé sur StudiUM pour chaque cours (incluant les enregistrements audio et vidéo) est assujéti à l'engagement de chaque étudiant à respecter la propriété intellectuelle et le droit à l'image. Il est interdit de faire une captation audio ou vidéo du cours, en tout ou en partie, sans le consentement écrit du professeur. Le non-respect de cette règle peut mener à des sanctions disciplinaires en vertu de l'Article 3 du Règlement disciplinaire concernant les étudiants